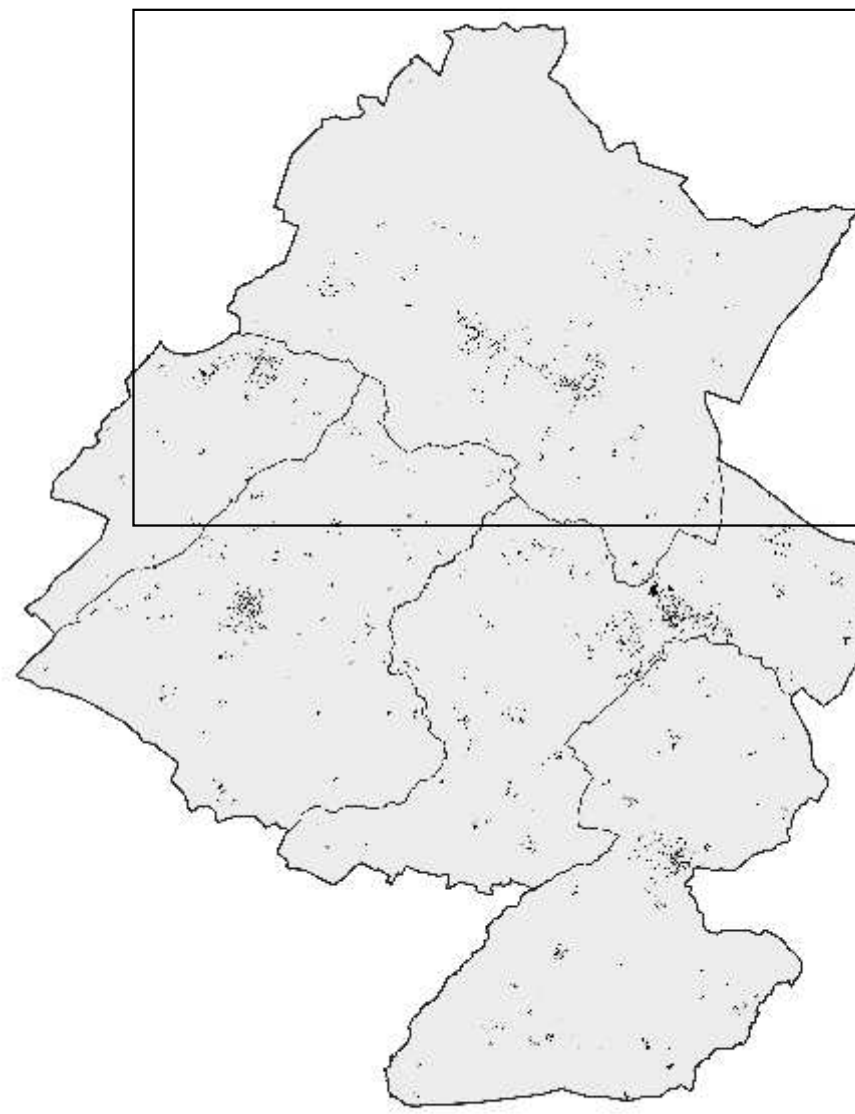


Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage au 1/8000



Elaboration prescrite par délibération du conseil municipal du 03/10/2016
Approuvée par le conseil municipal du :

LÉGENDE

Cadastre 2018

- Bâti dur
- Bâti léger
- Parcellaire
- Commune déléguée
- Cimetière

Zonage d'urbanisme

- Limite de zonage
- A

Libellé de zone

Intitulé zonage	Libellé
UA	Centralité urbaine historique
UB	Zone urbaine plus récente et hétérogène, à dominante résidentielle
UBm	Secteur d'entrée de ville de Thouarcé comportant une forte mixité de fonctions
UE	Équipement d'intérêt collectif et service public
UY	Zone d'activités économiques à dominante d'industrie et d'artisanat
UYc	Zone commerciale de Thouarcé
1AUB	Zone à urbaniser à dominante résidentielle
1AUY	Zone à urbaniser à dominante économique (industrie et artisanat)
2AUB	Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme (dominante résidentielle)
A	Zone agricole
AP	Zone viticole et agricole protégée
N	Zone naturelle et forestière
NC	Châteaux et demeures avec possibilité de changement de destination
NGV	Aire de petit passage
NL	Zone naturelle accueillant des activités et sites de loisirs, culturels, sportifs et touristiques
NP	Espace sensible de fond de vallée à fort intérêt écologique et/ou paysager

Éléments du patrimoine bâti et paysagers protégés (L.151-19 CU)

- *

Édifice remarquable et petit patrimoine
- Parc de châteaux et demeures
- *

Arbre remarquable
- Périmètre d'intérêt patrimonial du cœur historique de Rablay-sur-Layon
- Périmètre de vigilance paysagère lié à la vue sur le moulin de la Pinsonnerie

Éléments du patrimoine naturel et écologique protégés (L.151-23 CU)

- Boisement, bosquet
- Haie, ripisylve, alignement d'arbres
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Boisement et espace cultivé en zone urbaine
- Zone humide (zone à urbaniser)
- Autre zone humide (pré-localisation)

Secteurs concernés par des risques naturels

- Zone d'aléa des cavités (R111-2 du CU)
- Atlas des zones inondables de Maine-et-Loire

Autres prescriptions

- Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 et s. du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du CU)
- Ligne d'implantation des constructions (L.151-19 du CU)

Informations

- *

Parc de stationnement de véhicules motorisés, ouvert au public (L.151-4 du CU)
- Zone préférentielle de compensation de zones humides

0 0.5 1 km



se reporter au plan au 2000e

se reporter au plan au 2000e